



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Projet pédagogique 2023 - 2024

ALSH 10/17 ans

« JAM » = Jeunesse Animation Marcheprime



J'aime croire que nous n'avons pas encore tout saisi de la complexité de cette période que nous avons pourtant tous traversée et qu'il est important de garder cela en tête.

« L'adolescence n'existe peut-être pas, mais les adolescents, les adolescentes, sont là, qui trépignent, qui protestent, qui se taisent, qui se débrouillent, qui prospectent, au cœur d'un monde dont ils et elles, vont, et c'est inéluctable, avoir les commandes un jour. »

Alors il convient modestement d'accepter que ce petit quelque chose qui court dans le sang des jeunesses ne circulent plus dans le nôtre, c'est un renoncement mais qui est salutaire si nous voulons accompagner non pas un âge mais des personnes dans la complexité de leur grandir. Ne jouons pas à ne pas être nous, dans notre authenticité, nous avons de quoi faire pour être des partenaires d'un bout de vie dans les instants temps où nous sommes avec les jeunesses quelles qu'elles soient. »

François Simon,

Rédacteur en chef des revues « Vers l'éducation nouvelle »

et de la rubrique expérience BAFA de Yakamédia

JAM :

6 rue de la gare

33380 MARCHEPRIME

Contacts :

Sce.jam@ville-marcheprime.fr

06.30.14.54.74

Facebook : JAM Marcheprime

Instagram : Jamin-March'up

Snap : Jam-ms

ORGANISATEUR :

Mairie de Marcheprime (service jeunesse)

3 avenue de la République

33380 MARCHEPRIME

05.57.71.18.70

www.ville-marcheprime.fr

Table des matières :

1	Présentation du PEDT, du projet éducatif et du projet pédagogique.....	3
2	Objectifs pédagogiques du jam	4
2.1	Objectif Général 1 : Accompagner vers une émancipation progressive en respectant le rythme de chacun.....	4
2.2	OG 2 : Développer les notions de vivre ensemble	5
2.3	OG 3 : Inciter les prises de conscience	5
3	L'équipe d'animation.....	7
4	Fonctionnement de l'accueil de loisirs.....	7
4.1	L'organisation des activités	7
4.2	L'accueil et l'accès au jam	8
4.3	Les moyens (locaux, transport, budget).....	8
4.4	La sécurité et protection des mineurs.....	9
4.5	Les projets transversaux.....	9
5	Modalités d'inscriptions au JAM	11
5.1	Cotisation et inscription annuelle	11
5.2	Inscriptions aux activités	12
5.3	Inscriptions aux séjours	12
5.4	Tarifification et paiement.....	12
6	L'organisation des relations	13
6.1	Entre les jeunes et l'équipe d'animation.....	13
6.2	Entre les animateurs.....	13
6.3	Entre l'équipe et les parents	13
7	Evaluation et bilan.....	14

1 Présentation du PEDT, du projet éducatif et du projet pédagogique

Cette année, la commune de Marcheprime en concertation avec les différents acteurs jeunesse du territoire, a renouvelé son projet éducatif de territoire. Il comprend divers objectifs, qui sont déclinés dans le projet pédagogique de la structure.

Véritable socle de la politique éducative de la commune, le PEL vise à donner du sens à l'action publique locale sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Il concourt donc à la mise en œuvre d'une continuité éducative au sein du territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations et le partenariat.

Le projet pédagogique donne du sens aux activités et sert de référence à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) proposé par la commune au public âgé de 10 à 17 ans.

Il s'inscrit dans une démarche éducative en concertation avec l'équipe d'animation et s'adresse aux jeunes, aux familles et à tous les acteurs éducatifs de la commune qui sont amenés à fréquenter la structure d'une manière ou d'une autre.

Les activités proposées doivent permettre aux jeunes d'expérimenter, de découvrir, de confronter, réaliser, pratiquer, essayer et de s'épanouir dans le cadre de valeurs citoyennes. A travers le jeu, c'est vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux. Apprendre à perdre sans haine, à gagner sans écraser, à coopérer pour gagner, à faire des choix, à élaborer des stratégies collectives de jeux. En tout et pour tout, l'activité doit être perçue comme un jeu sans enjeux.

Axes et Objectifs du PEDT 2023-2025 :

Axe 1 : Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant

Objectif 1 : Identifier les besoins pour favoriser l'inclusion

Objectif 2 : Promouvoir l'estime de soi

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous

Objectif 1 : Adapter l'offre de loisirs à l'ensemble des enfants et des jeunes en tenant compte des tranches d'âges et des capacités de chacun

Objectif 2 : Développer le partenariat entre les associations et les services municipaux

Objectif 3 : Créer des lieux de vie et d'animation pour les enfants et les adolescents

Axe 3 : Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

Objectif 1 : Sensibiliser à la citoyenneté

Objectif 2 : Promouvoir les valeurs démocratiques

Objectif 3 : Renforcer le vivre ensemble

Axe 4 : Favoriser le développement durable et l'économie sociale et solidaire

Objectif 1 : Développer l'éducation environnementale

Objectif 2 : Promouvoir l'éducation à la consommation responsable

2 Objectifs pédagogiques du jam

A travers différentes actions, animations et/ou projets, menés avec et pour les jeunes, l'équipe d'animation s'engage à favoriser l'émancipation, l'autonomie, l'inclusion et la prévention.

Axe 1 du PEDT : Favoriser l'inclusion à travers un environnement éducatif épanouissant

2.1 Objectif Général 1 : Accompagner vers une émancipation progressive en respectant le rythme de chacun

Objectif opérationnel 1 : Encourager les prises de décisions autonomes chez les jeunes

Afin de favoriser les prises de décisions en autonomie chez les jeunes, l'équipe d'animation travaille au plus près du public, et n'hésite pas à les consulter quant à leurs envies. Par nos modalités d'inscriptions, les jeunes sont également amenés à être autonome sur les activités auxquelles ils souhaitent participer. De plus nous mettons l'accent sur la place de l'expression et de la participation au sein du groupe pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs opinions et leurs idées. Nous sommes à leur écoute et nous les soutenons dans leurs prises de décisions.

Objectif opérationnel 2 : Permettre aux jeunes de se sentir acteur de leurs loisirs

Il en va de même pour ce qui est de permettre aux jeunes de se sentir acteurs de leurs loisirs. Nous leur offrons un large panel d'activités adaptées à leurs centres d'intérêt et à leur niveau de développement. Nous les impliquons également dans la planification de certaines activités afin de les responsabiliser, à travers différentes actions, comme la planification de l'été qui a été entièrement faites par les jeunes.

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'offre de loisirs pour tous

Objectif opérationnel : Adapter les moments de la vie quotidienne aux différentes tranches d'âge

Au sein de notre structure, il existe une forte différence d'âge entre les plus jeunes et les plus âgés, il va de soi qu'un adolescent de 17 ans n'a pas les mêmes envies ni les mêmes besoins qu'un pré-adolescent de 10 ans. L'équipe d'animation est très attentive à cela, et adapte sa posture et son discours en fonction de l'âge du jeune auquel il s'adresse. Avec les plus jeunes l'animateur sera plus dans l'action et dans le jeu, tandis qu'avec les plus âgées, l'équipe d'animation adoptera un positionnement plus axé sur l'écoute, en adéquation avec le tempérament qui correspond à cette tranche d'âge.

Axe 3 du PEDT: Contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble

2.2 Objectif Général 2 : Développer les notions de vivre ensemble

Objectif opérationnel : Maintenir la mixité existante (sociale, de genre, intergénérationnelle)

Pour maintenir la mixité sociale, nous proposons des activités culturelles et sportives variées, qui permettent aux jeunes de découvrir de nouveaux centres d'intérêt et de rencontrer des personnes de différents milieux sociaux. Nos projets intercommunaux sont également vecteurs de mixité, en effet les jeunes sont amenés à rencontrer des adolescents venant de tous horizons. Nous nous assurons que les activités soient accessibles à tous les jeunes y compris les plus démunis en proposant des tarifications en fonction du quotient familial, en adaptant si besoin les règles. Nous inciterons également les jeunes à échanger sur leur propre culture et leur histoire de vie, pour favoriser l'écoute et le respect mutuel.

Pour ce qui est de la mixité de genre, nos activités sont basées sur un principe d'égalité, en effet il n'existe pas chez nous des « activités pour les garçons » ou des « activités pour les filles », nous fonctionnons en groupe hétérogène. Notre discours est le prolongement de nos valeurs personnelles, ainsi que de la volonté politique de la municipalité en termes de pédagogie.

Enfin, pour maintenir la mixité intergénérationnelle, nous organisons des rencontres avec les seniors de la commune et des activités intergénérationnelles.

Nous encourageons ainsi les jeunes à échanger avec les anciens, à découvrir leur histoire de vie et leur expérience, et à se rendre compte de l'importance de la solidarité entre les générations.

2.3 Objectif général 3 : Inciter les prises de conscience

Objectif opérationnel 1 : Influencer d'une manière positive ou négative les jeunes pour une bonne appropriation des règles

Afin de permettre aux jeunes une bonne appropriation des règles, nous mettons en place un cadre clair et structuré, avec des règles de vie en communauté établies dès le début de l'année. Nous expliquons également les raisons de ces règles pour que les jeunes comprennent leur importance.

Nous souhaitons comme l'indique l'intitulé de l'objectif, « influencer les jeunes », que ces derniers se rendent compte eux même de l'utilité des règles.

Cela passe par l'expérimentation, la transgression des règles, la recherche des limites de ces dernières. Nous adoptons ce positionnement car nous sommes conscients et convaincus que l'interdiction sans explication, peut être contreproductive. Le terme « influencer » renvoie

donc à la notion d'assimilation progressive et subtile des règles de vie en collectivité. En revanche il existe des règles non négociables, ces dernières sont celles qui relèvent de la loi, règles que tout le monde se doit de respecter. Nous encourageons également les prises de responsabilités individuelles et collectives, en faisant participer les jeunes à l'élaboration et au respect des règles. Nous valorisons également les comportements positifs et les bonnes actions pour renforcer leur appropriation.

Objectif opérationnel 2 : Conseiller les jeunes sur les conséquences des comportements à risques (Sexualité, Drogues, Alcool, Climat)

Afin d'apporter un axe préventif à notre action, nous organisons des temps de parole et des ateliers de sensibilisation sur les thématiques liées à la sexualité, aux drogues et à l'alcool. Des interventions de professionnels sont prévues afin d'apporter des connaissances concrètes et véridiques aux adolescents.

Nous veillons également à adapter notre discours en fonction des tranches d'âge et des profils des jeunes, pour que chacun puisse comprendre les enjeux prépondérants à ces sujets.

Nous encourageons également les jeunes à s'engager dans des actions concrètes pour agir en faveur de l'environnement et du climat, et ce à travers des actions d'éco-citoyenneté du type, ramassage de déchets sur la plage ou dans la forêt.

Enfin, nous favorisons le dialogue ouvert et constructif entre les jeunes et les équipes d'animation pour que les jeunes puissent poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations, et cela dans un cadre serein.

Objectif opérationnel 3 : : Accompagner les jeunes dans leur utilisation des outils du numérique

Afin de guider les jeunes dans leur utilisation des outils du numérique, nous proposons des ateliers de découverte et de sensibilisation à ces derniers, tels que la création d'une « Lens » sur l'application Snapchat. Nous avons également à cœur de leur apprendre à protéger leur vie privée et à utiliser les réseaux sociaux ainsi que les médias de manière responsable, avec pour but de ne pas tomber dans des dérives sectaires et des discours possiblement biaisés. Ce faisant en les incitant à prendre conscience du monde qui les entoure.

Nous mettons également à disposition des ordinateurs pour que les jeunes puissent s'initier à l'informatique et développer leurs compétences numériques. Nous veillons également à ce que l'accès aux outils numériques soit encadré et régulé, pour éviter les abus, les dérives et la surconsommation des écrans.

62 jeunes adhérents au JAM pour 2022-2023. 98 jeunes adhérents pour 2023-2024.

Divisé en sous-groupe de 16 pour les sorties et nous en accueillons 24 dans l'enceinte du JAM, si plus de jeunes sont présents, nous organiserons des activités dans le parc en face du local. En fonction de la météo, la majorité des activités sur place se feront sur la terrasse à l'air libre.

Le Jam n'offre pas seulement l'accès aux activités dites « de consommation », il propose aussi un accès aux activités ludiques, s'inscrivant dans une démarche éducative à visée socialisante, autonomisante et épanouissante pour les jeunes.

3 L'équipe d'animation

Celle-ci est composée d'une directrice, LACHAUD Mélissandre, titulaire d'un BPJEPS Loisirs tout public, du diplôme des premiers secours PSC1 et du Brevet fédéral de surveillant de baignade. Elle aussi nommée comme étant l'assistante sanitaire.

Et de Romain Hamour : animateur diplômé du BPJEPS Activités physiques pour tous (avec des missions complémentaires sportives sur la commune (Ecole multisport en élémentaire, Sport Mairidien pour les agents et Gestion et organisation de CAP33)

Aussi, pour la période estivale, Romain Hamour, étant détaché sur CAP33, nous recrutons deux animateurs saisonniers.

Nous sommes aussi amenés à accueillir des stagiaires (service civique, stage de 1^{ère}, CPJEPS, BAFA...)

4 Fonctionnement de l'accueil de loisirs

4.1 L'organisation des activités

Un planning est élaboré tous les deux mois, mis en ligne le 25 du mois, sur lequel nous proposons un panel d'activités diverses et variés : culturelles, sportives, manuelles, scientifiques, culinaires, artistiques, sorties à la journée, veillées.

Un outil de recueil d'idées est la disposition des jeunes au sein du JAM pour favoriser l'émergence de propositions et l'implication des jeunes dans la mise en œuvre de ses activités.

Les animateurs doivent avoir la capacité de prévoir un « plan b » pour palier à une annulation d'activité (problème de réservation, absence d'un intervenant, conditions météo...)

Certaines activités peuvent être encadrées et/ou coanimées par des intervenants extérieurs.

4.2 L'accueil et l'accès au jam

Le JAM accueille les jeunes âgés de 10 à 17 ans de la commune de Marcheprime et de ses alentours.

Nous autorisons les jeunes à faire une journée « test », non facturée et non déclarée, ensuite selon le souhait des familles, celles-ci doivent nous remettre un dossier d'inscription nominatif et signé, où nous trouverons tous les renseignements et les documents nécessaires en cas de maladie ou d'accident.

S'ajoute au Dossier d'inscription, une cotisation de 30 € à régler au 1^{er} juillet, et à renouveler au mois de juillet de l'année suivante.

En période scolaire, le Jam accueille les jeunes le mercredi après midi (12h-18h), le dernier vendredi soir du mois (16h-00h) et certains samedis, sur projet ou évènements. A partir du mois de septembre 2023, même si le JAM propose une sortie à l'extérieure, un animateur assurera en parallèle l'ouverture et l'accès à la structure.

Pendant les vacances scolaires, le jam est ouvert tous les jours en fonction des horaires inscrits sur le planning.

Les jeunes sont libres d'accéder à la structure à leur convenance en fonction de leurs disponibilités et des leurs envies, de leurs activités personnelles.

En arrivant au JAM, les jeunes doivent noter leurs noms sur la fiche de présence et la signer. S'ils partent avant l'heure de fermeture ils le précisent sur la feuille.

Ces informations sont ensuite reportées informatiquement pour les bilans de présence de la CAF.

4.3 Les moyens (locaux, transport, budget)

Le JAM se trouve dans un local préfabriqué à proximité de la gare, du parc Pereire et de pôles culturels et sportifs de la commune (bibliothèque, salle des sports, salle des fêtes, mairie, caravelle, stade de foot, city stade, skate Park, collège...)

Le local est aménagé, déménagé et réaménagé plusieurs fois par an, en fonction des besoins et des envies. Il dispose d'un espace cuisine (avec frigo, four, micro-ondes, évier et coin repas), d'un espace jeux de sociétés (jeux divers, babyfoot et billard) , d'un espace tv (avec l'accès à la wii/PS4/Xbox), d'un espace bureau pour les animateurs (laisser aux jeunes l'accès à l'ordinateur ainsi qu'à la wifi), de placards de rangements et de toilettes.

La municipalité met à notre disposition 2 véhicules de 9 places pour effectuer nos déplacements.

Ces véhicules sont repartis en fonction des besoins entre les différentes structures sur un agenda partagé.

Nous avons aussi la possibilité d'emprunter le véhicule du CCAS et/ou de louer d'autres minibus (en fonction du budget).

L'équipe d'animation travail sur un budget prévisionnel d'une année sur l'autre, celui-ci est voté en conseil municipal par Mr le Maire et ses élus, il doit faire apparaitre toutes les dépenses (activités, sorties, séjours, transport, projets, investissement, achat de matériel...) et recettes (subvention caf et Département) prévues pour l'année à venir.

4.4 La sécurité et protection des mineurs

La protection et sécurité physique, morale et affective constitue une obligation permanente pour l'équipe d'animation.

Des règles de vie, pouvant être ajustées sont mises en place, en concertation avec les jeunes, afin d'instaurer un cadre et des repères. Certaines sont négociables, d'autres pas.

Tenter d'enfreindre les limites fait partie de l'évolution « normale » des jeunes et les animateurs sont garants de ses règles de vie, ils doivent les respecter et les faire respecter.

L'équipe d'animation prône le dialogue plutôt que la sanction et ce de manière répétée si nécessaire, le cas échéant, ils pourront appliquer une sanction adaptée (en concertation avec l'équipe, le jeune et la famille) en fonction du degré de transgression.

Il est important de rappeler aux jeunes que ces règles, négociables ou non, sont peut-être contraignantes d'un point de vue personnel mais essentielles et indispensables dans la vie en collectivité, dans la mise en place de la notion du « vivre ensemble ».

Les parents sont invités à signaler toute information ou tout problème concernant leur enfant, afin de permettre aux animateurs d'améliorer l'accueil et le suivi. L'équipe d'animation a la possibilité d'administrer un médicament à un jeune à la condition de détenir une ordonnance médicale. Concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, celui-ci doit être préparé en amont avec la famille et le jeune. Le jeune se verra octroyer la possibilité de choisir un adulte référent au sein la structure, en cas de besoin plus spécifique.

L'assistant sanitaire est garant des jeunes disposant d'un PAI.

4.5 Les projets transversaux

- **Projets INTERCOMMUNAUX**

Objectif Général 1 : Accompagner vers une émancipation progressive en respectant le rythme de chacun

Objectif opérationnel 2 : Permettre aux jeunes de se sentir acteur de leurs loisirs

Une fois par mois, tous les animateurs du réseau interco se réunissent afin de partager les plannings des mois à venir, de faire la pub de nos évènements respectifs. Nous nous donnons rendez-vous toujours dans la commune qui a son évènement le plus proche dans le temps, ce qui nous permet de découvrir les structures de nos homologues et aussi de partager et d'échanger sur nos pratiques.

A notre agréable surprise, les jeunes réclament beaucoup ce genre de journées.

➤ **Tournois sportifs**

Intercup 2k23 de rugby à Andernos
Retrogaming à Ambares
Olympiades du Bassin à Lanton
Basket à Marcheprime avec la participation de l'EHPAD
Futsal à Izon
Hand à Yvrac
Futsal au Barp...

➤ **Evènements**

Fête de la jeunesse à Biganos et Andernos, Blanquefort Game's week, Funny days à Cestas, Festival Play à Gradignan, Vibrations urbaines à Pessac...

• **Projets INTERGÉNÉRATIONNELS**

Objectif Général 2 : Développer les notions de vivre ensemble

Objectif opérationnel : Maintenir la mixité existante (sociale, de genre, intergénérationnelle)

➤ **Prévention contre le harcèlement**

Mise en place de soirées ciné débat, de conférences avec les parents et des professionnels, de jeux incluant l'utilisation des téléphones et des réseaux sociaux, afin de montrer aux jeunes qu'une autre pratique est possible et de dénoncer et pointer du doigt le harcèlement et le cyber harcèlement.

➤ **Goûter de Noël**

Les jeunes du JAM participent au Goûter intergénérationnel de Noël, avec les enfants de la maternelle, de l'élémentaire ainsi que le Club des aînés et l'EHPAD de la commune.

➤ **Ateliers avec l'Essentiel**

Les jeunes participent au mois de décembre à la récolte des denrées pour la Banque alimentaire de la commune, à raison d'une fois par an, sur un créneau de 2h, devant Intermarché.

Les structures étant voisines, nous mettons en place des ateliers avec les bénévoles et les bénéficiaires de la banque alimentaire, afin de créer du lien et de casser cette « peur du regard des jeunes » de la part de certains bénéficiaires. (Création en palette : jardinière en permaculture, salon de jardin...)

➤ **Ateliers Carnaval**

Nous travaillons avec des associations diverses de la commune afin de créer le char du Carnaval

➤ **Ateliers avec le Club des aînés**

Réflexion sur la mise en place de balades connectées et de partage des savoirs. Les jeunes apportent leurs connaissances numériques (téléphone, réseaux sociaux, médias, jeux) et en échange les personnes âgées partagent leurs savoirs faire d'antan (tricots, jardinage, etc.)

➤ **Journée petits et grands en Maternelle et en Élémentaire**

Il s'agit d'une journée, lors des vacances scolaires, où les jeunes du JAM viennent au centre de loisirs des Mini pousses et / ou du Chant des Loisirs pour animer des activités qu'ils ont créé pour les petits, ou partager des animations.

➤ **Projet Handi-ados**

Mise en place de journées ou de demi-journées, en concertation avec Julie Gouardères, référente handicap de la commune, où les jeunes du JAM participent aux ateliers mis en place dans le cadre du projet Handi de la commune, et aussi inviter les jeunes en situation de handicap à participer à des activités et/ou sorties avec les jeunes du JAM.

Nous participons aussi à la fête HandiCapable en mettant en lumière sur scène les ateliers fait au cours de l'année.

➤ **Interventions au Collège**

Les animateurs du JAM interviennent une fois par semaine, afin de proposer des activités sportives ou culturelles sur le temps méridien. Cela leur permet aussi de diffuser les plannings d'activités du mois à venir.

➤ **CAP 33**

L'animateur sportif du JAM étant à l'initiative de la mise en place de CAP33 sur la commune, nous travaillons ensemble sur des activités à mixer JAM/CAP33.

5 Modalités d'inscriptions au JAM

5.1 Cotisation et inscription annuelle

L'inscription au JAM peut se faire tout au long de l'année mais se renouvellera au 1^{er} juillet. Un dossier d'inscription (disponible sur le site de la ville) doit être remis dûment rempli et accompagné des pièces justificatives, à savoir : assurance scolaire, mutuelle, carte vitale, vaccins à jour et brevet d'aisance aquatique.

La cotisation est de 30€ pour l'année de juillet à juillet.

L'âge minimum est de 10 ans. Une passerelle est alors possible, les parents ont le choix de l'inscrire en ALSH 6/11 ans et/ou en ALSH 10/17ans.

5.2 Inscriptions aux activités

Le 25 du mois, les animateurs diffusent le planning sur les réseaux sociaux, le site de la ville et au sein du collège. Afin de garantir une équité au niveau des inscriptions, les animateurs laissent passer une semaine, ou chaque famille peut faire sa demande d'inscription. A l'issue de cette semaine, les animateurs balayent toutes les inscriptions et remplissent les listes afin de répartir équitablement les activités.

Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions.

Un sms de confirmation est envoyé aux jeunes et aux parents afin de confirmer ou non l'inscription. Un second est envoyé la veille de la sortie aux parents et aux jeunes participants à la sortie précisant toutes les modalités pour l'activités et les horaires. En fonction des réponses, nous faisons remonter les jeunes étant sur la liste d'attente.

Pour l'été, une période est dédiée aux pré-inscriptions courant juin.

5.3 Inscriptions aux séjours

Les pré-inscriptions aux séjours se font directement en ligne sur l'espace famille Carte+.

Les critères d'inscriptions sont les suivants :

- Être Marcheprimais
- Être inscrit au JAM (cotisation réglée)
- Première demande de séjour ou sortie sur le thème
- 2 places sont réservées au non jameurs
- 2 places sont réservées pour le CCAS

A l'issue de la période de pré-inscription, l'équipe d'animation établit la liste définitive en fonction des critères et en informe les familles.

5.4 Tarifification et paiement

Les tarifs des activités sont calculés en fonction des tarifs de groupe, de la participation CAF et de la Mairie. Ce qui nous permet de proposer aux familles des tarifs très avantageux. Les tarifs des séjours sont calculés en fonction du quotient familial des parents.

Le paiement des activités se fait sur le site Carte +, une fois l'activité réalisée.

Le paiement des séjours doit être effectué avant la réunion d'informations aux familles.

Tous les paiements se font auprès du Kiosque Famille en Mairie.

6 L'organisation des relations

6.1 Entre les jeunes et l'équipe d'animation

Les animateurs doivent être à l'écoute des demandes des jeunes tout en gardant leur autorité et en veillant à leur positionnement. Il s'agit d'adopter un comportement cohérent, de se faire respecter mais aussi de respecter le jeune, d'établir une relation de confiance.

6.2 Entre les animateurs

Les animateurs doivent être à l'écoute les uns des autres, se faire confiance, s'entraider et rester solidaires. Ils se doivent de tenir un discours cohérent à leur public.

6.3 Entre l'équipe et les parents

L'équipe doit être disponible et à l'écoute des parents durant les temps d'accueil ou d'éventuels entretiens. Ils sont sources et relais d'information. Ils se doivent d'informer les parents d'une situation particulière afin d'assurer une transparence entre eux.

6.4 L'inclusion

Selon les moyens disponibles pour la municipalité, l'intégration d'un ou plusieurs jeunes en situation de handicap devrait être envisagée en partant du principe que ces jeunes peuvent participer aux activités proposées, tout comme les autres. Il est important que les enfants inclus ne soient pas simplement spectateurs du déroulement des activités ni qu'ils bénéficient d'un accueil séparé des autres.

Inclure un enfant en situation de handicap au JAM peut nécessiter une approche inclusive et adaptée pour garantir une expérience positive et enrichissante pour tous.

Pour favoriser l'inclusion du jeune :

Adaptations et Accessibilité :

- S'Assurer que les locaux et les équipements du club sont accessibles et adaptés aux besoins du jeune en situation de handicap
- Proposer des activités et des jeux inclusifs qui permettent la participation de tous les jeunes du club, quel que soit leur niveau d'aptitude.

Communication et Participation active :

- Favoriser une communication ouverte et encourageante entre tous les jeunes du club, encourageant l'acceptation et la compréhension mutuelle.
- Impliquez l'enfant en situation de handicap dans la planification des activités du club, en prenant en compte ses intérêts et ses capacités.

Soutien et Encadrement :

- S'assurer qu'il y a un encadrement adéquat pour répondre aux besoins spécifiques de du jeune en situation de handicap pendant les activités.
- Établir un système de soutien où les autres jeunes du club peuvent apporter leur aide et leur soutien à l'enfant si nécessaire.

Encouragement de l'inclusion sociale :

- Organiser des événements ou des projets qui favorisent l'inclusion sociale, où les jeunes du club peuvent interagir et apprendre les uns des autres.
- Encourager les activités de groupe où la coopération et l'entraide.

Évaluation continue et ajustements :

- Évaluer régulièrement l'expérience du jeune en situation de handicap et du club dans son ensemble. Adaptez les stratégies d'inclusion si nécessaire pour mieux répondre à ses besoins.
- En priorisant l'écoute, la compréhension et l'adaptation, vous pouvez créer un environnement où l'inclusion devient naturelle et enrichissante pour tous les jeunes du club, y compris l'enfant en situation de handicap.

7 Évaluation et bilan

- Le cahier de présence des jeunes : évaluation de la fréquentation en fonction des activités
- Les montages photos / vidéos des différents séjours
- Le contenu diffusé sur les réseaux

A la fin de chaque séjour, nous effectuons un échange avec les jeunes pour leur permettre de s'exprimer sur la semaine passée. Aussi une rencontre parents/jeunes est organisée, pendant laquelle nous visionnons ensemble le mini film et échangeons autour de leur ressenti.

- Le Bilan CAF annuel, quantitatif et qualitatif

Évaluer c'est permettre de mesurer les effets des activités et de vérifier leur pertinence. Le travail avec un public pré-adolescent nécessite une perpétuelle remise en question et réadaptions en fonction de leur rythme, de leurs besoins et surtout l'âge des groupes de jeunes qui fréquentent la structure d'une année sur l'autre. Les jeunes peuvent être associés au bilan d'une animation, de manière formelle durant une activité, ou de manière informelle lors d'échanges avec les animateurs.

Les animateurs établissent entre eux un bilan global après chaque sortie/activité/séjour, afin de proposer différentes adaptations liées aux problématique rencontrées.

Evaluation des objectifs

OG 1 : Accompagner vers une émancipation progressive en respectant le rythme de chacun

OP1 : Encourager les prises de décisions autonomes chez les jeunes	Les jeunes sont force de proposition pour les activités ?	Les jeunes proposent des projets ?
OP 2 : Permettre aux jeunes de se sentir acteur de leurs loisirs	Les jeunes organisent les plannings de l'été ?	Les jeunes prennent part à l'organisation du séjour de l'été ?
OP 3 : Adapter les moments de la vie quotidienne aux différentes tranches d'âge	Veillées et activités adaptées aux tranches d'âge ?	Séjours adaptés aux tranches d'âge ?

OG 2 : Développer les notions de vivre ensemble

OP1 : Maintenir la mixité existante (sociale, de genre, intergénérationnelle)	Adhésions concernant toutes les tranches d'âge ?	Projets intergénérationnels menés ?	Mixité sociale observée ?
OP 2 : Trouver sa place dans le groupe tout en respectant celle des autres	Les jeunes de tous les âges continuent-ils à fréquenter la structure et s'y sentent à l'aise ?		
OP 3 : Inclure chaque jeune dans sa spécificité	Des jeunes au profil atypique ont-ils été inclus dans la structure et intégrés dans le groupe ?		

OG 3 : Inciter les prises de conscience

OP1 : Influencer d'une manière positive ou négative les jeunes pour une bonne appropriation des règles	Les jeunes reformulent-ils les consignes ? Les plus âgés continuent-ils de rappeler les règles aux plus jeunes ?		
OP2 : Conseiller les jeunes sur les conséquences des comportements à risques (Sexualité, Drogues, Alcool, Climat)	Les jeunes ont-ils un comportement différent suite aux actions de prévention ?		
OP 3 : Accompagner les jeunes dans leur utilisation des outils du numérique	Les jeunes comprennent-ils les enjeux et les conséquences de l'utilisation des téléphones et des consoles ? Leur comportement a-t-il évolué ?		